Le chômage de longue durée, une fatalité ?

Une courbe qui ne s'inverse pas

François Rebsamen, le ministre du Travail, a présenté le 9 février dernier un plan pour remettre un pied à l'étrier aux chômeurs très éloignés de l'emploi, dont le nombre explose. Des annonces qui vont plutôt dans le bon sens, mais qui ne suffiront pas à inverser la donne. Il y a pourtant urgence.

Le chômage touche désormais 5,2 millions de personnes, en catégories A (aucune activité), B et C (activité réduite). Toutes catégories confondues, c'est-à-dire en prenant en compte les personnes en contrat aidé ou en formation, on atteint 5,9 millions de demandeurs d'emploi en métropole. Mais le plus inquiétant reste la hausse ininterrompue du chômage de longue durée depuis le début de la crise. Presqu'un chômeur sur deux (43 %) pointe à Pôle emploi depuis plus d'un an désormais, soit plus de 2,2 millions de personnes. L'ancienneté moyenne au chômage est passée de 414 jours en décembre 2007 à 539 jours en décembre 2014. Surtout, 705 000 personnes sont au chômage depuis plus de trois ans (+ 19 % sur un an), alors que la durée des allocations versées par l'Unedic est de deux ans maximum pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans, et de trois ans pour les plus de 50 ans. Autant de personnes, donc, qui basculent dans les minima sociaux ou qui ne touchent plus rien.

Et encore, ce phénomène est sans doute sous-estimé. Au bout d'un moment, nombre de chômeurs, découragés et qui n'ont plus droit à des indemnités, ne s'inscrivent même plus à Pôle emploi. Ils ne sont donc pas pris en compte dans ces chiffres.

Pourquoi c'est inquiétant

« L'ennemi, c'est le temps qui passe », a martelé François Rebsamen lors de l'annonce de son plan. En effet, plus un chômeur demeure éloigné du marché du travail, plus il aura du mal à retrouver un emploi par la suite. Il y a plusieurs raisons à cela : outre le découragement, les compétences des chômeurs s'effilochent avec le temps. C'est ce que les économistes appellent « l'effet d'hystérèse » : petit à petit, ils deviennent de moins en moins facilement employables et s'enlisent dans l'inactivité. Et pour ne rien arranger, la durée du chômage est souvent perçue comme un signal négatif par les employeurs.

Les seniors sont particulièrement touchés. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi a été multiplié par trois depuis décembre 2007, contre un doublement « seulement » chez les 25-49 ans et pour les moins de 25 ans. *« Lorsqu'un demandeur d'emploi s'inscrit au chômage, il a deux fois plus de risques de tomber dans le chômage de longue durée s'il est âgé de plus de 55 ans »*, note le ministère du Travail. Un phénomène lié notamment aux précédentes réformes des retraites et à la disparition depuis 2008 de la dispense de recherche d'emploi : elle permettait aux chômeurs âgés de plus de 55 ans d'être inscrits à Pôle emploi sans avoir besoin d'en rechercher activement un. Résultat : la part des chômeurs de plus d'un an s'élève à 61 % chez les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, contre 42 % chez les 25-49 ans, et 21 % pour les moins de 25 ans (respectivement 40 %, 22 % et 6 % pour les chômeurs de plus de deux ans). Bref, c'est le chômage qui fait désormais office de préretraite.

COMBIEN SONT-ILS ?

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B et C depuis plus d'un an, selon l'ancienneté

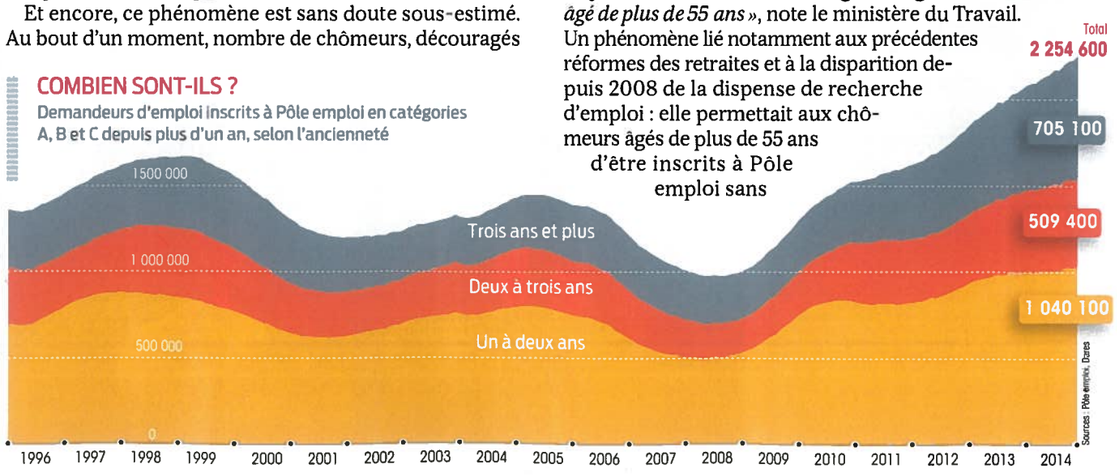

Un plan à la hauteur ?

Rien de révolutionnaire dans les mesures annoncées par le gouvernement et surtout pas d'enveloppe conséquente mise à disposition. Pour autant, plusieurs pistes sont intéressantes. A commencer par l'accent mis sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Quand ils sont reçus par le service public de l'emploi, les chômeurs ont droit à un entretien de trois quarts d'heure. Un laps de temps trop court, souvent gâché à s'acquitter des formalités administratives ou à régler les questions liées à l'indemnisation. Et après ce premier contact, le demandeur d'emploi ne se retrouve que quatre mois plus tard devant son conseiller. D'où l'idée de doubler le nombre de chômeurs bénéficiant d'un accompagnement intensif, de 230 000 aujourd'hui à 460 000 d'ici à 2017.

D'autres mesures concernent l'aide aux chômeurs pour les questions d'hébergement, de santé et de garde d'enfant, qui peuvent être des freins dans la recherche d'un emploi. *« L'accompagnement des chômeurs avec une prise en compte de la personne dans sa globalité, cela marque une vraie rupture, une véritable avancée »*, se félicite Alexis Goursolas, de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars).

En matière de formation des chômeurs, le gouvernement mise surtout sur la montée en puissance du compte personnel de formation (CPF) qui vient d'être créé. 222 millions d'euros, issus du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, devraient alimenter les CPF des chômeurs. Pôle emploi et les régions sont également censés compléter ce financement. Ce dispositif reste cependant d'une ampleur limitée en terme de durée de formation. De plus, ce compte n'est pas encore vraiment opérationnel. *« C'est un droit encore largement virtuel »*, souligne Michel Abhervé [1].

A cela s'ajoutent deux nouveaux types de contrats de professionnalisation, adaptés aux besoins spécifiques des seniors ; des annonces qui restent floues pour soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique ; la volonté de développer l'immersion en entreprise ou encore la création d'une prestation « suivie dans l'emploi » pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié. Au final, le principal défaut de ce plan est de pêcher par manque d'ambition, faute de marge de manœuvre budgétaire. Mais aussi *« pour combattre le chômage de longue durée, il faut des politiques de formation pour accompagner ceux qui sont éloignés du marché du travail, mais également, et surtout, des politiques en faveur de la croissance »*, rappelle Eric Heyer, économiste à l'OFCE.

Laurent Jeanneau et Florentin Hyvert

[1] Voir http://bit.ly/17iWmsR

OÙ VIVENT-ILS ?

Part des demandeurs d'emploi (A, B et C) inscrits au moins douze mois à Pôle emploi dans les vingt-quatre derniers mois à fin décembre 2013, selon les régions, en %

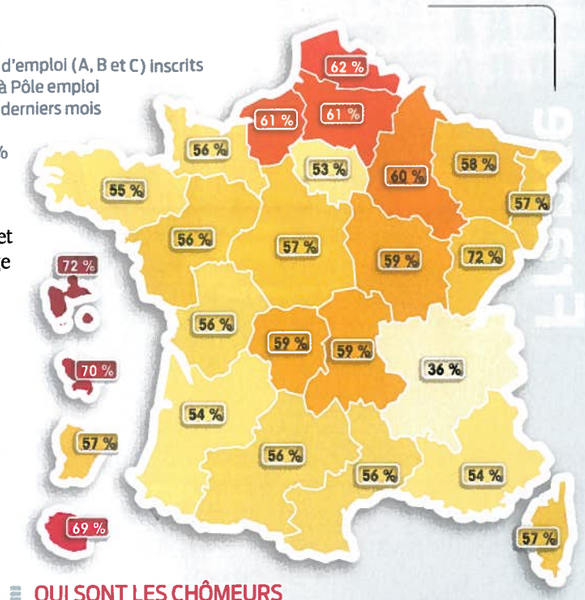

QUI SONT LES CHÔMEURS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI ?

Les chômeurs inscrits depuis au moins un an à Pôle emploi en catégorie A, fin décembre 2013

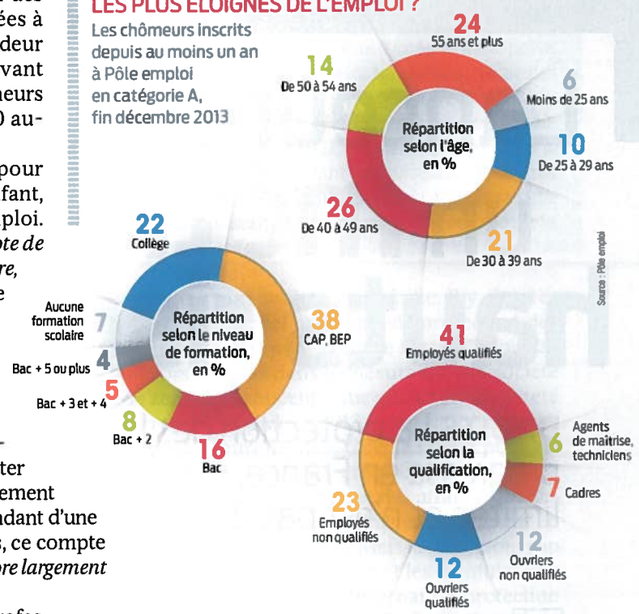

PLUS ÇA DURE, PLUS C'EST DUR

Taux de sortie de Pôle emploi pour reprise d'emploi, selon l'ancienneté du chômage en catégories A, B et C, en %

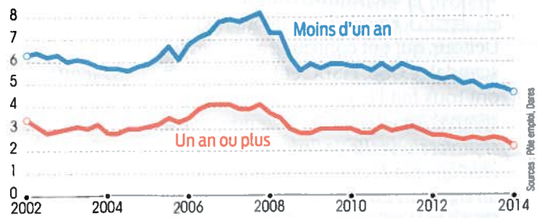

Lecture : en juin 2014, 4,6 % des chômeurs inscrits depuis moins d'un an ont retrouvé un emploi, contre 2,2 % des chômeurs inscrits depuis plus d'un an.